



UTILISATION THÉMATIQUE OLYMPIQUE – RIO 2016

Enflammez-vous pour les Jeux Olympiques mais respectez les marques !

Le 5 août 2016 s'ouvrent à Rio les Jeux Olympiques de la XXXI^e Olympiade. Cet événement extraordinaire est unique parce qu'il est le seul à exprimer les valeurs du mouvement olympique qui sont l'amitié, le respect et l'excellence.

Ces valeurs sont également celles des **sponsors du mouvement olympique** qui, en échange de leur soutien, reçoivent **l'autorisation exclusive** d'associer leur image aux Jeux Olympiques et bénéficient du **droit exclusif** d'utiliser les marques du mouvement olympique.

Grâce à l'aide de ses partenaires belges, le COIB contribue à la préparation des athlètes aux Jeux Olympiques et assure leur participation.

C'est pourquoi, à l'approche des Jeux de Rio, nous vous rappelons que **bénéficiaire de l'image et de la popularité des Jeux Olympiques par des communications** (campagnes publicitaires, site internet,...) ou la réalisation de produits ou de services reproduisant les marques olympiques ou créant une association quelle qu'elle soit avec l'image olympique, sans autorisation, cause **un préjudice grave** au mouvement olympique et à ses partenaires.

Seule la presse peut se référer à la terminologie olympique mais uniquement à des fins éditoriales et conformément au guide des médias rédigé par le CIO (Comité International Olympique) et le RIO 2016 (Comité Organisateur des Jeux Olympiques Rio 2016).

Règle 40 :

Nous rappelons qu'en vertu de la **Règle 40** de la Charte olympique : "*sauf autorisation de la commission exécutive du CIO, aucun concurrent, entraîneur, instructeur ou officiel qui participe aux Jeux Olympiques ne doit permettre que sa personne, son nom, son image ou ses performances sportives soient exploités à des fins publicitaires pendant les Jeux Olympiques*". Selon cette règle : la période des Jeux débute neuf jours avant la cérémonie d'ouverture et s'achève à la fin du troisième jour suivant la cérémonie de clôture, soit du 27 juillet 2016 au 24 août 2016.

Concrètement, cela signifie que seuls les partenaires du CIO, du RIO 2016 et du COIB peuvent utiliser l'image des participants à des fins commerciales du 27 juillet 2016 au 24 août 2016.



Tattoos :

Concernant les tatouages, veuillez noter que le CIO n'est pas contre le fait que certains athlètes aient des tatouages 'olympiques' (ex : anneaux olympiques). Cependant, les tatouages des athlètes ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales.

Pour plus d'info veuillez contacter notre service juridique :
Tél: 02/474.51.50 – E-MAIL: s.paris@olympic.be .

Vous trouverez ci-joint une liste **non exhaustive des marques olympiques et un aperçu des sponsors olympiques.**



Liste non exhaustive des marques du CIO, du COIB et du RIO 2016 (Comité Organisateur des Jeux Olympiques de Rio)

A. Propriété du CIO

= utilisation exclusivement réservée aux Partenaires Top du CIO

1. Emblèmes

Anneaux olympiques



2. Marques dénominatives

OLYMPIC	OLYMPIAD	OLYMPIC GAMES (OLYMPICS)
CITIUS, ALTIUS, FORTIUS	RIO 2016	XXXI OLYMPIC GAMES

PARTENAIRES TOP



*Les droits marketing sont limités au Brésil, à la République de Corée, au Japon et aux Etats-Unis d'Amérique jusqu'à fin 2016, et seront mondiaux à partir de 2017.



** Les droits marketing sont limités au Japon jusqu'à fin 2016, et seront mondiaux à partir de 2017.

B. Rio Organising Committee of the Olympic Games (RIO 2016)
= utilisation exclusivement réservée aux Partenaires Top du CIO
+ aux sponsors de RIO 2016

1. Emblèmes

Logo de Rio 2016



Mascotte Rio 2016

Vinicius & Tom



Pictogrammes



(de g à d) : Athletics – Badminton – Basketball – Boxing – Canoe / Kayak Slalom – Canoe/ Kayak Sprint – BMX Cycling – Road Cycling – Track Cycling – Mountain Bike – Marathon Swimming – Synchronized Swimming – Swimming – Water Polo – Diving – Fencing – Football – Artistic Gymnastics – Gymnastics (Trampoline) – Rhythmic Gymnastics – Golf – Handball – Equestrian Dressage – Equestrian Eventing – Equestrian Jumping – Hockey – Judo – Weightlifting – Wrestling – Modern Pentathlon – Rowing – Rugby – Taekwondo – Tennis – Table Tennis – Archery – Shooting – Triathlon – Sailing – Beach Volleyball – Volleyball



2. Marques dénominatives

OLYMPIC	OLYMPIAD	OLYMPIC GAMES (OLYMPICS)
CITIUS, ALTIUS, FORTIUS	RIO 2016	XXXI OLYMPIC GAMES

PARTNERS RIO ORGANISING COMMITTEE OF THE OLYMPIC GAMES (RIO 2016)



PARTENAIRES TOP



* Les droits marketing sont limités au Brésil, à la République de Corée, au Japon et aux Etats-Unis d'Amérique jusqu'à fin 2016, et seront mondiaux à partir de 2017.



**Les droits marketing sont limités au Japon jusqu'à fin 2016, et seront mondiaux à partir de 2017.

C. Propriétés COIB

= utilisation exclusivement réservée aux Partenaires du Team Belgium et aux Partenaires Top du CIO

1. Emblèmes

Logo du Team Belgium



Logo Road to Rio



Logo Catwalk to Rio



Logo Rio House



2. Marques dénominatives

PARTNER BELGIAN OLYMPIC & INTERFEDERAL COMMITTEE	PARTNER TEAM BELGIUM	OFFICIAL PARTNER TEAM BELGIUM
PARTNER OF BELGIUM OLYMPIC TEAM	PARTNER ROAD TO RIO	PARTNER RIO HOUSE
PARTNER CATWALK TO RIO		

Visitez notre site : <http://teambelgium.be/fr/partenaires/> pour connaître tous les partenaires du COIB.